



Pelouses calcicoles du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin : inventaire et évaluation



2018

Auteurs :

Rédaction	Timothée VIAL, Cécile MESNAGE, Hermann GUITTON
Relecture	Pascal LACROIX, Grégory CAZE

Référencement bibliographique :

VIAL T., MESNAGE, C., GUITTON H., 2018 – *Pelouses calcicoles du Parc Naturel Régional du marais poitevin : inventaire et évaluation*. Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, Conservatoire botanique national de Brest, 8 p.

Crédit photographies de couverture : T.VIAL (CBN Sud-Atlantique)
de g. à d. : le Tertre (Saint-Hilaire-la-Palud) ; Pelouse à Cardoncelle – la Treille Gadin (Saint-Symphorien) ; Pelouse à Cardoncelle – Forêt de Benon.

Conservatoire Botanique National



Conservatoire botanique national Sud-Atlantique

47 avenue de Certes
Domaine de Certes
33980 AUDENGE
Téléphone : 05 57 76 18 07

Courriel : contact@cbnsa.fr
Site internet du CBN Sud-Atlantique : www.cbnsa.fr
Site internet de l'Observatoire de la biodiversité végétale : www.ofsa.fr

Conservatoire Botanique National



Conservatoire botanique national de Brest

Antenne régionale des Pays de la Loire
28 bis rue Babonneau
44 100 Nantes
Téléphone : 02 40 69 70 55

Courriel : cbn.paysdeloire@cbnbrest.com
Site internet du CBN Brest : www.cbnbrest.fr

Programme financé par :



Sommaire

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	REMARQUES D'ORDRE TAXONOMIQUE.....	3
3.	DELIMITATION DES SITES A ENJEUX	3
4.	CARACTERISATION DE LA VEGETATION DES PELOUSES ET DES OURLETS CALCICOLES	5
5.	INVENTAIRE ET EVALUATION DES ENJEUX FLORISTIQUES DES SITES	7
6.	HIERARCHISATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX DES SITES	7
7.	BIBLIOGRAPHIE	9
8.	ANNEXES.....	10

1. Introduction

Le Marais poitevin est bordé de plaines calcaires, sous forme de plateaux et de coteaux. Les vallées qui alimentent la zone humide sont longées de coteaux calcaires, et à travers les argiles marines qui composent le substrat du marais, émergent des îlots calcaires qui ponctuent le paysage plat du territoire de buttes et affleurements rocheux. La zone humide laisse place, au sud, à une plaine calcaire sèche recouverte par plusieurs boisements relictuels de l'antique sylvie d'Argenson. Le plus vaste d'entre eux est constitué du massif forestier de Benon.

Les pelouses calcicoles constituent un habitat rare à l'échelle européenne et menacé de fermeture par la strate arbustive puis arborescente, par manque d'entretien, notamment dû à l'abandon de système pastoral sur ces sites. Elles sont également en mosaïque avec des végétations d'ourlets calcicoles qui constituent des stades d'évolution préforestière. Les pelouses calcicoles abritent de nombreuses espèces végétales rares et menacées ou protégées.

Les sites propices à l'expression des pelouses calcicoles sur les communes du Marais poitevin sont peu nombreux et espacés les uns des autres. Si certains sites sont bien connus et repérés, d'autres sites présentant des enjeux en termes de pelouses calcicoles le sont beaucoup moins, s'inscrivant en particulier en situation de clairières ou de lisières au sein de boisements, ou de coteaux largement boisés le long des vallées.

Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin (PNRMP), dans ses enjeux de conservation et de valorisation du patrimoine naturel, doit prendre en compte de manière adaptée ces habitats naturels d'exception sur son territoire. L'objectif de cette étude est d'inventorier les sites à fort enjeu patrimonial, de les caractériser et de les hiérarchiser en termes d'enjeux de conservation de la flore et des habitats naturels.

Le périmètre du PNR du Marais poitevin s'étend sur les territoires d'agrément de deux Conservatoires botaniques nationaux : le CBN de Brest pour la partie Pays de la Loire (Vendée), et le CBN Sud-Atlantique pour la partie Nouvelle-Aquitaine (Charente-Maritime, Deux-Sèvres). Les deux Conservatoires botaniques ont ainsi engagé, dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le PNR du Marais poitevin, une étude floristique et phytosociologique ciblée sur les pelouses calcicoles et les végétations associées d'un point de vue dynamique (ourlets). La caractérisation des groupements végétaux, ainsi que la présence des espèces à fort enjeu patrimonial, permettront une hiérarchisation des enjeux des sites.

Les prospections ont porté sur les sites abritant potentiellement des pelouses préalablement identifiées par le PNR du Marais poitevin, en accentuant prioritairement les efforts de prospection sur les sites suffisamment bien représentés par des pelouses calcicoles (analyse des photographies aériennes). Si la plupart des sites ont pu être visités en 2017, certains secteurs, côté vendéen, restent encore à visiter, plus particulièrement sur les coteaux amont de la Vendée (environs de Fontenay-le-Comte) et les coteaux de l'Autise aux environs de Nieul-sur-l'Autise. Un complément d'étude est ainsi prévu en 2018.

La période d'inventaire sur le terrain s'est étalée du 24 mai au 06 juillet 2017.

La taxonomie des plantes vasculaires suit le référentiel *Flora Gallica* (Tison et de Foucault, 2014) et la nomenclature phytosociologique suit la classification physionomique et phytosociologique des végétations élaborée par le CBN de Brest (Delassus et Magnanon (coord.), 2014) et le Synopsis des végétations du CBNSA (à paraître).

2. Remarques d'ordre taxonomique

Certains taxons dont la taxonomie a récemment été revue n'ont pu faire l'objet d'identification jusqu'au niveau de l'espèce, étant donné l'état actuel des connaissances. Deux genres sont concernés ici :

- *Thymus* L. : les individus observés correspondent à des intermédiaires entre *Thymus drucei* Ronniger et *Thymus longicaulis* auct. L'absence de clés de détermination fiables nous amène à nommer ce taxon *Thymus* sp.,
- *Leucanthemum* Mill. : la récente évolution taxonomique de ce genre ne permet pas à l'heure actuelle de trancher pour l'ensemble des individus rencontrés. Lorsque le rattachement à une espèce n'a pas été possible, seul le genre a été conservé.

3. Délimitation des sites à enjeux

Ce travail est restitué sous la forme d'une couche SIG au format d'échange .shp (sites_pelouses_calcicoles.shps).

Les attributs de cette couche sont présentés en annexe 1.

Pour la partie picto-charentaise (Charente-Maritime, Deux-Sèvres), la grande majorité des sites à pelouses calcicoles sont situés en zones de clairières, bords de pistes et de routes, au sein de boisements beaucoup plus vastes. A l'inverse, dans la partie vendéenne du marais (Pays de la Loire), les sites sont le plus souvent constitués par des îlots calcaires émergents de la zone humide. Il en résulte donc des sites de plus faible superficie sur des pentes davantage marquées. Cette disparité entre les deux régions, en ce qui concerne les

sites à pelouses calcicoles, induit une différence de traitement dans la cartographie de ces derniers. Ainsi, pour les boisements de grande taille, un découpage à deux échelles a été choisi afin de rendre plus lisibles les périmètres des sites retenus :

- un découpage à l'échelle du boisement calcicole (jusqu'à plusieurs milliers d'hectares) afin de retenir la cohérence de milieu. En effet les pelouses et ourlets calcicoles sur ces sites sont potentiellement présents au sein de la moindre clairière de quelques mètres carrés, ainsi qu'en contexte de lisière au bord des pistes forestières ou sur les layons cynégétiques. Il n'a donc pas été possible de cartographier l'ensemble de ces surfaces lors des inventaires de 2017 ;
- un découpage à l'échelle des secteurs prospectés (talus de bords de routes, clairières, layons) afin de préciser la localisation des surfaces connues pour abriter de telles végétations.

Les sites ayant fait l'objet d'inventaires en 2017 sont listés dans le tableau 1 ci-dessous :

Département(s)	Commune(s)	Sites	Surface (Ha)
17	Benon, Courçon, Cramchaban, La Grève-sur-Mignon, La Laigne, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Pierre-d'Amilly	Forêt de Benon	2000
17	Benon, Bouhet, Vouhé	Bois de Benon	500
17	Esnandes	Pointe Saint-Clément	0,1
17 / 79	Priaires, Saint-Saturnin-du-Bois	Bois de Breuillac et de la Motte Aubert	70
79	Mauzé-sur-le-Mignon	Chênaie de Viron	100
79	Mauzé-sur-le-Mignon	Bois du Grand Breuil	80
79	Priaires, Thorigny-sur-le-Mignon	Bois de Beaulieu	70
79	Niort	Vallée Torfou	6
79	Saint-Symphorien	la Treille Gadin	2
79	Saint-Hilaire-la-Palud	Le Tertre	0,2
85	la Jonchère	Le Fief Bodin	8
85	Auzay	Vallée des 4 Vaux (Sud A83)	4,3
85	Ile-d'Elle	Les Groies	4,2
85	Saint-Michel-en-l'Herm	Carrière de la Dive	1,9
85	Auzay	Vallée Sourdry	1,8
85	Chaillé-les-Marais	Coteau de Chaillezy	1,4
85	Auzay	la Garenne Aujard (Est)	1
85	Chaillé-les-Marais	Coteau sud-ouest de Chaillé-les-Marais (APPB)	0,8
85	Petosse	Fief du Mitan	0,8
85	Poiré-sur-Velluire	les Aigres	0,6
85	Auzay	la Garenne Aujard (Ouest)	0,5
85	Chaix	Lavaye	0,4
85	Velluire	Coteau de la Vendée (rive gauche)	0,4
85	Auzay	la Chaume	0,4
85	Auzay	Vallée des 4 Vaux (au nord A83)	0,3
85	Mouzeuil-Saint-Martin	France	0,3
85	Mouzeuil-Saint-Martin	Vallée Torse	0,2
85	Mouzeuil-Saint-Martin	les Pouzacs	0,2
85	Mouzeuil-Saint-Martin	Richelieu	0,1
85	Maillezais	Bel Orient	0,07

Tableau 1 : Liste des sites à enjeu en termes de pelouses calcicoles pour le Marais Poitevin, inventoriés en 2017

4. Caractérisation de la végétation des pelouses et des ourlets calcicoles

La campagne de terrain a permis de rassembler 154 relevés phytosociologiques. Ces relevés ont été ordonnés et sont ici restitués dans deux tableaux présentés en annexes 2, 3 et 4.

Le tableau des végétations est présenté en annexe 5.

Le traitement des relevés a permis de mettre en évidence la place des **pelouses calcicoles** du PNRMP au sein du **synsystème** :

Festuca valesiaca – *Brometea erecti* Braun-Blanq. & Tüxen ex Braun-Blanq. 1949

Brometalia erecti W. Koch 1926

Mesobromion erecti (Braun-Blanq. & Moor 1938) Oberd. 1957 nom. cons. propos. (art. 52)

Festucenion timbalii Boulet 1986 nom. inval. (art. 1)

Carthamo mitissimi – *Brometum erecti* (Lapraz 1962) J.-M. Royer & Ferrez [à paraître]

festucetosum lemanii

festucetosum marginatae

Tetragonolobo maritimi – *Bromenion erecti* J.-M. Royer in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

Ophryo scolopacis – *Caricetum flaccae* (Royer 1982) Boulet 1986 nom. inval. (art. 1)

L'alliance représentée dans ces pelouses est pour la quasi-majorité celle du *Mesobromion erecti*, qui caractérise les pelouses basophiles mésophiles à mésoxérophiles sous climat atlantique à subatlantique en plaine.

Une grande partie des relevés effectués en Nouvelle-Aquitaine ont été rattachés à la pelouse à Cardoncelle mou et Brome érigé (*Carthamo mitissimi* – *Brometum erecti*). Cette pelouse est souvent dense et continue, rarement ouverte, largement dominée par *Bromopsis erecta*, mais aussi parfois par *Brachypodium rupestre* ou *Festuca lemanii*, généralement accompagnés par *Hippocrepis comosa*. Elle se développe sur des sols constitués de craies, parfois marneuses.

Au sein du *Mesobromion erecti*, on observe cependant des variations d'hygrophilie allant d'une variante mésoxérophile représentée par une communauté basale à Astragale de Montpellier (*Astragalus monspeliensis*) sur la pointe Saint-Clément (Esnandes), à des végétations affines du *Molinion caeruleae* (prairies humides oligotrophes sur sols basiques), notamment au Bois de Benon, où ces végétations sont les mieux caractérisées. C'est dans ce contexte que le rattachement de certains relevés, essentiellement réalisés sur ce site, est à discuter. Il pourrait en effet s'agir de la pelouse à Ophrys bécasse et Laïche glauque (*Ophryo scolopacis* – *Caricetum flaccae*). Celle-ci, initialement rangée dans la sous-alliance du *Festucenion timbalii* a été basculée dans le *Tetragonolobo maritimi* – *Bromenion erecti* par des travaux récents (Royer et Ferrez, à paraître). Cette sous-alliance regroupe les pelouses calcicoles sur sols marneux possédant une bonne rétention en eau, restituée aux périodes les plus sèches. On trouve alors dans son cortège des espèces basophiles mésohygrophiles (Lotier maritime – *Lotus maritimus*, Succise des près – *Succisa pratensis*, Inule à feuilles de saule – *Inula salicina*). Outre les espèces caractéristiques de sous-alliance, dont certaines ont été relevées, le principal problème de rattachement au niveau de l'association réside dans le fait qu'une grande partie des espèces caractéristiques de l'*Ophryo scolopacis* – *Caricetum flaccae* sont communes avec celles du *Carthamo mitissimi* – *Brometum erecti*.

Cependant, d'après les observations de terrain, de fortes présomptions amènent à penser que cette association de pelouse est bien présente dans les zones les plus marneuses de certains boisements picto-charentais, même si aucun relevé n'a permis de trancher en ce sens. Une étude plus approfondie permettrait de cibler spécifiquement ces pelouses (situées à la charnière du *Molinion caeruleae* et du *Mesobromion erecti*), sensiblement moins représentées que celles du *Carthamo* – *Brometum*.

Pour la partie vendéenne les sites prospectés ont également permis d'identifier des pelouses du *Mesobromion erecti* (cf. annexe 2), ces dernières sont en revanche moins bien caractérisées floristiquement qu'en Nouvelle-Aquitaine, avec une diminution de la richesse en taxons caractéristiques des *Festuco-Brometea*. En effet, dans le sud Vendée, les secteurs favorables aux pelouses calcicoles sont nettement moins fréquents qu'en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres. Ces zones favorables aux pelouses du *Mesobromion erecti* se concentrent principalement sur les îlots calcaires qui ponctuent le nord et l'ouest du marais, mais aussi sur la marge orientale du marais poitevin (secteur des communes d'Auzay et de Maillezais).

Parmi les relevés de pelouses effectués en Vendée, certains d'entre eux, réalisés à l'est du marais poitevin, sont bien des pelouses mésoxérophiles du *Festucenion timbalii* (rel. 1 à 12, annexe 2). Ces douze relevés correspondent soit à une variante floristiquement appauvrie du *Carthamo* – *Brometum*, soit à un autre syntaxon potentiellement original. Des relevés complémentaires sont nécessaires afin de pouvoir avancer sur ces hypothèses, en échantillonnant plus largement grâce à des relevés complémentaires dans ces pelouses du *Festucenion timbalii*. Le nord du marais poitevin se situe sur les marges de l'aire de répartition du *Festucenion timbalii*, qui trouve ici sa limite d'aire (cf. figure 1).

Ensuite, toujours dans la partie vendéenne du marais poitevin, d'autres relevés de pelouses calcicoles ont été réalisés et peuvent également être rapprochés de l'alliance du *Mesobromion erecti* (rel. 13 à 25, annexe 2). Il ne s'agit plus de pelouses méso-xérophiles du *Festucenion timbalii*, mais de pelouses plus mésophiles, bien caractérisées par des taxons du *Mesobromion erecti*, mais par ailleurs enrichies en taxons des prairies et des ourlets de contact. Ces pelouses correspondent soit à des communautés basales du *Mesobromion erecti*, soit à un groupement original de pelouse enrichie en espèces prairiales et qui reste encore à caractériser par des relevés supplémentaires.

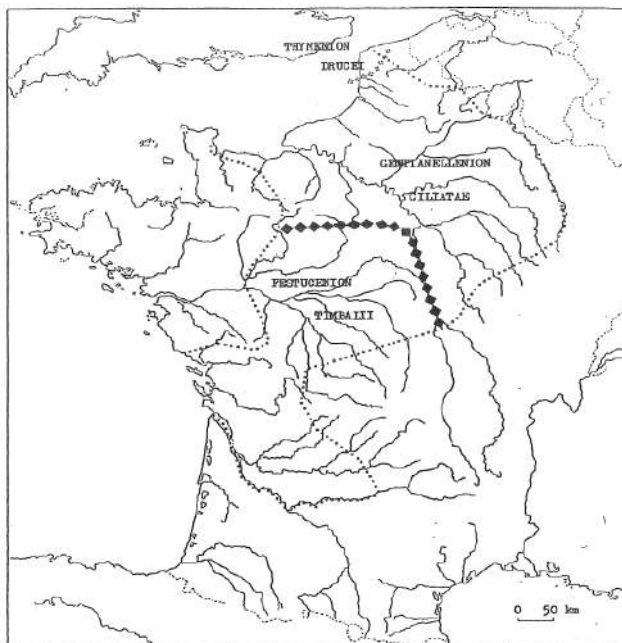


Figure 1 : Répartition du *Festucenion timbalii* (Boulet, 1986)

En ce qui concerne les ourlets calcicoles en contact avec ces pelouses, un syntaxon a été mis en évidence en Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de l'ourlet à Grémil pourpre bleu et Pulmonaire à longues feuilles (*Lithospermo purpurocaerulei* – *Pulmonarietum longifoliae*) décrit initialement de la forêt de Benon (De Foucault, 1984 ; Royer, 2016).

En Vendée, l'ourlet n'a pas pu être rapproché de cette association, mais il semble néanmoins présenter quelques affinités avec la sous-alliance mésoxérophile du *Trifolio medii* - *Geranienion sanguinei* Van Gils & Gilissen 1976, notamment avec la présence d'*Arrhenatherum elatius* s. *elatius*, *Knautia arvensis* et *Agrimonia eupatoria* s. *eupatoria*. Cette sous-alliance du *Trifolion medii* Th. Müller 1962 inclut le *Lithospermo purpurocaerulei* – *Pulmonarietum longifoliae*, dans un groupe d'associations atlantiques à subatlantiques, caractérisé par *Rubia peregrina*, *Melampyrum cristatum*, *Pulmonaria longifolia*, *Cytisus lotoides* et *Serratula tinctoria* (Royer, 2016), dans lequel nos relevés de Vendée semblent pouvoir également se placer.

Trifolio medii – *Geranietea sanguinei* T. Müll. 1962

Antherico ramosi – *Geranietalia sanguinei* Julve ex Dengler in Dengler, Berg, Eisenberg, Isermann, Jansen, Koska, Löbel, Manthey, Pätzolt, Spangenberg, Timmermann & Wollert 2003

Geranion sanguinei Tüxen in T. Müll. 1962

Trifolio medii – *Geranienion sanguinei* van Gils & Gilissen 1976

Lithospermo purpurocaerulei – *Pulmonarietum longifoliae* B. Foucault 2008

typicum

inuletosum salicinae

Cet ourlet du *Lithospermo purpurocaerulei* – *Pulmonarietum longifoliae* est en contact avec les pelouses du *Mesobromion erecti* avec lesquelles il forme souvent des végétations mixtes de pelouse-ourlet. La forme typique (sous-association *typicum*) plus thermophile, sera davantage liée à la pelouse à Cardoncelle mou et Brome érigé alors que la forme plus mésophile (sous-association *inuletosum salicinae*) pourra davantage être en contact avec les pelouses du *Tetragonolobo maritimi* – *Bromenion erecti*.

5. Inventaire et évaluation des enjeux floristiques des sites

Les espèces à fort enjeu patrimonial (taxons menacés des listes rouges et/ou taxons protégés) recensées sur les différents sites sont présentées en annexe 6.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, en plus des listes actuellement en vigueur, les cotations de la nouvelle liste rouge de la flore menacée de Poitou-Charentes (à paraître) sont utilisées, pour rendre compte au mieux de l'intérêt de la présence de certaines espèces.

6. Hiérarchisation des enjeux patrimoniaux des sites

La hiérarchisation est basée sur l'intérêt des sites vis-à-vis des pelouses calcicoles qui s'y développent en termes de typicité phytosociologique et de représentativité à l'échelle du site. Un site classé comme d'intérêt modéré peut présenter un intérêt fort pour d'autres types de végétation notamment à un stade dynamique différent. C'est le cas par exemple des ourlets thermophiles calcicoles potentiellement très riches (ex : *Inula spiraeifolia*, *Senecio ruthensis*, *Stachys heraclea*). Une gestion de tels habitats en vue d'une régression au stade pelouse serait ainsi dommageable au maintien d'une telle flore. Les enjeux des sites ont donc été renseignés en fonction de la potentialité de gestion des pelouses calcicoles présentes ainsi qu'en termes de restauration des pelouses potentielles.

Site d'intérêt fort : présence de pelouses calcicoles bien caractérisées phytosociologiquement (*Mesobromion erecti*), en bon état de conservation (pelouses floristiquement bien caractérisées, appartenant au *Festucenion timbalii*) et suffisamment bien représentées à l'échelle du site dans les zones propices à leur développement (hors zone boisée). Un site d'intérêt fort abrite également des taxons rares et menacés¹ inféodés aux pelouses calcicoles.

Site d'intérêt modéré : présence de pelouses calcicoles bien caractérisées phytosociologiquement (*Mesobromion erecti*), en moyen état de conservation (pelouses floristiquement moins bien caractérisées, communautés basales ou dégradées du *Mesobromion erecti*) et moyennement bien représentées à l'échelle du site ; un site d'intérêt modéré au regard de la pelouse peut néanmoins présenter un intérêt fort pour d'autres types de végétation (ex. : ourlet marnicole) et / ou être concerné par la présence de taxons rares et menacés ;

Site d'intérêt faible : présence de pelouses calcicoles mal caractérisées phytosociologiquement (*Festuco-Brometea*), en mauvais état de conservation (pelouses floristiquement mal caractérisées, présentant principalement des taxons caractéristiques de classes) et faiblement représentées à l'échelle du site ; ce type de site ne présente pas nécessairement de taxon rare et menacé.

Le tableau 2 présente la liste hiérarchisée des sites vis-à-vis de leur intérêt pour les pelouses calcicoles.

¹ A l'échelle des régions Pays de la Loire et ex-Poitou-Charentes.

Département(s)	Commune(s)	Sites	Surface (Ha)	Enjeux
17	Benon, Courçon, Cramchaban, La Grève-sur-Mignon, La Laigne, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Pierre-d'Amilly	Forêt de Benon	2000	fort
17	Benon, Bouhet, Vouhé	Bois de Benon	500	fort
79	Mauzé-sur-le-Mignon	Chênaie de Viron	100	fort
79	Mauzé-sur-le-Mignon	Bois du Grand Breuil	80	fort
79	Priaires, Thorigny-sur-le-Mignon	Bois de Beaulieu	70	fort
85	la Jonchère	Le Fief Bodin	8	fort
85	Saint-Michel-en-l'Herm	Carrière de la Dive	1,9	fort
85	Auzay	Vallée Sourdry	1,8	fort
85	Chaillé-les-Marais	Coteau de Chaillezay	1,4	fort
85	Auzay	la Garenne Aujard (Est)	1	fort
85	Auzay	la Garenne Aujard (Ouest)	0,5	fort
79	Niort	Vallée Torfou	6	modéré
85	Auzay	Vallée des 4 Vaux (Sud A83)	4,3	modéré
79	Saint-Symphorien	la Treille Gadin	2	modéré
79	Saint-Hilaire-la-Palud	Le Tertre	0,2	modéré
85	Chaillé-les-Marais	Coteau sud-ouest de Chaillé-les-Marais (APPB)	0,8	modéré
85	Chaix	Lavaye	0,4	modéré
85	Velluire	Coteau de la Vendée (rive gauche)	0,4	modéré
85	Auzay	Vallée des 4 Vaux (au nord A83)	0,3	modéré
85	Mouzeuil-Saint-Martin	France	0,3	modéré
85	Mouzeuil-Saint-Martin	Vallée Torse	0,2	modéré
85	Maillezais	Bel Orient	0,07	modéré
17 / 79	Priaires, Saint-Saturnin-du-Bois	Bois de Breuillac et de la Motte Aubert	70	faible
85	Ile-d'Elle	Les Groies	4,2	faible
17	Esnandes	Pointe Saint-Clément	0,1	faible
85	Petosse	Fief du Mitan	0,8	faible
85	Poiré-sur-Velluire	les Aigres	0,6	faible
85	Auzay	la Chaume	0,4	faible
85	Mouzeuil-Saint-Martin	les Pouzacs	0,2	faible
85	Mouzeuil-Saint-Martin	Richelieu	0,1	faible

Tableau 2 : Liste hiérarchisée des sites à enjeu en termes de pelouses calcicoles pour le Marais Poitevin, inventoriés en 2017

7. Bibliographie

Boullet V., 1986 - *Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot. Essai de synthèse phytosociologique*. Thèse de 3e cycle : Biologie et physiologie animale. Lille : Université de Lille. Faculté des sciences, 2 vol. (333 p. + annexes).

Delassus L., et Magnanon S. (coord.), Colasse V., Glémarec E., Guitton H., Laurent É., Thomassin G., Bioret F., Catteau E., Clément B., Diquélou S., Felzines J.-C., de Foucault B., Gauberville C., Gaudillat V., Guillevic Y., Haury J., Royer J.-M., Vallet J., Geslin J., Goret M., Hardegen M., Lacroix P., Reimringer K., Waymel J. et Zambettakis C., 2014 - Classification physionomique et phytosociologique des végétations de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. *Les cahiers scientifiques et techniques du CBN de Brest* **1** : 1-260.

Foucault B. (de), 1984 - *Systémique, structuralisme et synsystématique des prairies hygrophiles des plaines atlantiques françaises*. Thèse de doctorat : Sciences naturelles. Rouen : Université de Rouen-Laboratoire d'Ecologie, Lille : Université de Lille II. Laboratoire de botanique, Bailleul : Station internationale de phytosociologie de Bailleul, 3 vol. (pp. 1-409, pp. 410-674., tableaux).

Gouel S., Mathe J.-M., Potiron J. & Fy F., 2016 - Liste rouge des Orchidées de Poitou-Charentes. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes et Vendée, DREAL Poitou-Charentes : 28 p.

Royer J.-M., 2016 - Contribution au prodrome des végétations de France : les *Trifolio medii* – *Geranietea sanguinei* T. Müll. 1962. *Documents phytosociologiques*, série 3, vol. 2 : 5 – 152.

Royer J.-M. et Ferrez Y., à paraître - Contribution au prodrome des végétations de France : les *Festuco – Brometea* Braun-Blanq. & Tüxen ex Klika & Hadač 1944.

SBCO, 1998. – Liste rouge de la flore menacée en Poitou-Charentes. *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest*, T.29 : 669-686, 18p.

Tison J.-M. et de Foucault B. (coords.), 2014 - *Flora Gallica : Flore de France*. Biotope, Mèze, 1196 p.

8. Annexes

Annexe 1 : déclinaison des champs renseignés dans la couche de délimitation des sites à enjeux pelouses calcicoles du PNRMP

Champs	définition des champs
Nom site	nom du site
lieu-dit	lieu-dit du site
auteur rel	auteur des relevés sur le site concerné
code ident	identifiant unique pour le site : ex : T5-1 est un secteur du site T5
Commune(s)	Communes auxquelles appartient le site
SURFACE	surface du site ou du secteur concerné
veg_pelous	présence de pelouse calcicole sur le site (oui/non)
veg_pel_%	pourcentage indicatif de recouvrement des pelouses calcicoles sur le site
vegpel_sy1	nom du syntaxon de pelouse calcicole au rang le plus fin
vegpel_sy2	nom du syntaxon de pelouse calcicole au rang le plus fin (si présence de deux syntaxons différents sur le même site)
veg_ourlet	présence d'ourlet calcicole sur le site (oui/non)
veg_our_%	pourcentage indicatif de recouvrement des ourlets calcicoles sur le site
vegour_sy1	nom du syntaxon d'ourlet calcicole au rang le plus fin
vegour_sy2	nom du syntaxon d'ourlet calcicole au rang le plus fin (si présence de deux syntaxons différents sur le même site)
veg_fourre	présence de fourré sur le site (oui/non)
veg_four_%	pourcentage indicatif de recouvrement des fourrés calcicoles sur le site
veg_bois	présence de boisement sur le site (oui/non)
veg_bois_%	pourcentage indicatif de recouvrement des boisements calcicoles sur le site
veg_autre%	pourcentage indicatif de recouvrement des autres végétations observées sur le site
site_enjeu	hiérarchisation des enjeux pelouses calcicoles du site 1 : enjeu fort 2 : enjeu moyen 3 : enjeu modéré

Annexe 4 : Tableau phytosociologique ordonné des ourlets calcicoles picto-charentais du marais poitevin

N° de relevé	Liste des espèces végétales																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	+																			
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
26																				
27																				
28																				
29																				
30																				
31																				
32																				
33																				
34																				
35																				
36																				
37																				
38																				
39																				
40																				
41																				
42																				
43																				
44																				
45																				
46																				
47																				
48																				
49																				
50																				
51																				
52																				
53																				
54																				
55																				
56																				
57																				
58																				
59																				
60																				
61																				
62																				
63																				
64																				
65																				
66																				
67																				
68																				
69																				
70																				
71																				
72																				
73																				
74																				
75																				
76																				
77																				
78																				
79																				
80																				
81																				
82																				
83																				
84																				
85																				
86																				
87																				
88																				
89																				
90																				
91																				
92																				
93																				
94																				
95																				
96																				
97																				
98																				
99																				
100																				

Annexe 5 : Tableau des végétations contactées lors des inventaires 2017

rang	Nom du syntaxon	Synonymes	Description générale	Espèces caractéristiques	Corine-Biotope	EUNIS 2008	EUR28	Cahiers d'Habitats	Sites concernés
PELOUSES									
Alliance	<i>Mesobromion erecti</i> (Braun-Blanq. & Moor 1938) Oberd. 1957 nom. cons. propos. (art. 52)	<i>Bromion erecti</i> Koch 1926 nom. amb. propos. (art. 36) <i>Mesobromenion</i> Braun-Blanquet & Moor 1938	Pelouses vivaces des sols alcalins, compact, bien drainés mais sans déficit hydrique marqué. Elles sont caractérisées par des espèces telles que le Cirse acaulé (<i>Cirsium acaule</i>), le Plantain intermédiaire (<i>Plantago media</i>), la Bugrane rampante (<i>Ononis repens</i>), la Brize intermédiaire (<i>Briza media</i>), la Fétuque de Léman (<i>Festuca lemanii</i>) ainsi que diverses orchidées (<i>Ophrys sphegodes</i> , <i>Ophrys apifera</i> , <i>Ophrys fucifera</i> , <i>Ophrys insectifera</i> , <i>Anacamptis pyramidalis</i> , etc.). Communautés d'affinité atlantique à subatlantique	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich. <i>Briza media</i> L. <i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr. <i>Cirsium acaule</i> Scop. <i>Clinopodium acinos</i> (L.) Kuntze <i>Festuca lemanii</i> Bastard <i>Ononis repens</i> L. <i>Ophrys apifera</i> Huds. <i>Ophrys insectifera</i> L. <i>Ophrys sphegodes</i> Mill. <i>Plantago media</i> L. <i>Salvia pratensis</i> L. <i>Stachys recta</i> L.	34.322	E1.262	6210	6210-12 6210-13	Vallée de Torfou, Bois de Breuillac et de la Motte Aubert, Pointe Saint-Clément, la Garenne Aujard (Est) la Garenne Aujard (Ouest) Lavaye, Fief du Mitan, France, Vallée Torse, Le Fief Bodin, Carrière de la Dive Bois de Benon, Chênaie de Viron Bois de Beau lieu Bois du Grand Breuil
sous-alliance	<i>Festucenion timbalii</i> Boulet 1986 nom ined. (art. 1)	<i>Festucenion timbalii</i> Boulet in Bardat et al. 2004	Pelouses vivaces des sols calcaires compacts du sud-ouest et du centre ouest de la France. Elles sont notamment différenciées par la Fétuque marginée (<i>Festuca marginata</i> subsp. <i>marginata</i>), le Lin à feuilles de soude (<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i>), la Cardoncelle molle (<i>Carduncellus mitissimus</i>), la Brunelle laciniée (<i>Prunella laciniata</i>), l'Ophrys bécasse (<i>Ophrys scolopax</i>), l'Ophrys brun (<i>Ophrys sulcata</i>).	<i>Carduncellus mitissimus</i> L. = <i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC. <i>Ophrys sulcata</i> Devillers & Devillers-Tersch. <i>Prunella laciniata</i> (L.) L. <i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt. subsp. <i>marginata</i> <i>Ophrys scolopax</i> Cav. subsp. <i>scolopax</i>	34.322	E1.262	6210	6210-12	Vallée des 4 Vaux (Sud A83), Vallée Sourdry, la Garenne Aujard (Est), la Garenne Aujard (Ouest), Bel Orient, Coteau de la Vendée (rive gauche)/Vileneuve
Association	<i>Carthamo mitissimi - Brometum erecti</i> (Lapraz 1962) J.-M. Royer & Ferrez [à paraître]	<i>Carduncello mitissimi - Brometum erecti</i> (Lapraz 1962) Boulet 1986 nom. Ined	Pelouses vivaces des sols calcaires (craies, parfois marneuses) en conditions mésophiles à méso-xérophile, sur pente faible, dont le territoire d'observation actuel s'étend de la Gironde au nord de la Charente-Maritime. Elle est caractérisée par la Cardoncelle moue (<i>Carthamus mitissimus</i>), la Fétuque de Léman (<i>Festuca lemanii</i>), la Fétuque marginée (<i>Festuca marginata</i>), la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>), le petit Boucage (<i>Pimpinella saxifraga</i>), le Lin à feuille de Soude (<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i>). Elle présente souvent un faciès dominé par des espèces des niveaux supérieurs tels que l'Hippocrépide à toupet (<i>Hippocrepis comosa</i>), ou le Brachypode rupestre (<i>Brachypodium rupestre</i>).	<i>Carthamus mitissimus</i> L. = <i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC. <i>Festuca lemanii</i> Bastard <i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt. subsp. <i>marginata</i> <i>Teucrium montanum</i> L. <i>Pimpinella saxifraga</i> L. <i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> (Caball.) Rivas Mart	34.322H	E1.262H	6210	6210-12	Bois de Breuillac et de la Motte Aubert, Bois du Grand Breuil, Bois de Beau lieu, Tertre de Saint-Hilaire, Forêt de Benon, Treille-Gadin, Forêt de Benon, Chênaie de Viron Vallée de Torfou
sous-association	<i>Carthamo mitissimi - Brometum erecti - festucetosum lemanii</i> (Boulet 1986) J.-M. Royer & Ferrez [à paraître]	<i>Carduncello mitissimi - Brometum erecti festucetosum lemanii</i> (Lapraz 1962) Boulet 1986 nom. Ined	sous-association correspondant au type du <i>Carthamo-Brometum</i> , thermophile, avec la Coronille naine (<i>Coronilla minima</i>), la Fétuque de Léman (<i>Festuca lemanii</i>), et le Lin à feuille de Soude (<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i>)	<i>Coronilla minima</i> L. <i>Festuca lemanii</i> Bastard <i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> (Caball.) Rivas Mart	34.322H	E1.262H	6210	6210-12	Bois de Beau lieu, Bois de Benon, Bois de Breuillac et de la Motte Aubert Bois du Grand Breuil, Chênaie de Viron, Forêt de Benon, la Treille Gadin, Vallée Torfou
sous-association	<i>Carthamo mitissimi - Brometum erecti - festucetosum marginatae</i> (Boulet 1986) J.-M. Royer & Ferrez [à paraître]	<i>Carduncello mitissimi - Brometum erecti festucetosum timbalii</i> (Lapraz 1962) Boulet 1986 nom. Ined	sous-association correspondant à la variante appauvrie, généralement avec un fort recouvrement de Fétuque marginée (<i>Festuca marginata</i>) qui remplace la Fétuque de Léman, et une rarefaction des espèces précédemment citées	<i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt. subsp. <i>marginata</i>	34.322H	E1.262H	6210	6210-12	Bois de Beau lieu, Bois du Grand Breuil, Chênaie de Viron, Forêt de Benon
sous-alliance	<i>Tetragonoloba maritimi - Bromenion erecti</i> J.-M. Royer in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006	<i>Tetragonoloba maritimi - Mesobromenion erecti</i> Royer 1991 nom. inval. (art. 2d, 3h, 12)	Pelouses vivaces des sols marneux, en général gorgés d'eau et asphyxiant en hiver et séchards en été. Elles sont notamment différenciées par le Lotier maritime (<i>Lotus maritimus</i>), le Sénéçon à feuilles de roquette (<i>Jacobaea erucifolia</i>), la Laiche tomenteuse (<i>Carex tomentosa</i>), le Chloro perfolié (<i>Blackstonia perfoliata</i>), l'Orchis odorant (<i>Gymnadenia odoratissima</i>), la Molinie faux-roseau (<i>Molinia caerulea</i> subsp. <i>arundinacea</i>), l'Inule saulière (<i>Inula salicina</i>), l'Erythrée petite centaurée (<i>Centaureum erythraea</i>).	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds. <i>Carex tomentosa</i> L. <i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich. <i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) Gaertner <i>Lotus maritimus</i> L. <i>Centaureum erythraea</i> Rafn subsp. <i>erythraea</i> <i>Inula salicina</i> L. subsp. <i>salicina</i>	34.322H	E1.262H	6210	6210-13	Bois de Benon, Bois de Breuillac et de la Motte Aubert, Forêt de Benon
OURLETS									
classe	<i>Trifolium medii - Geranietea sanguinei</i> Th. Müller 1962	<i>Origano - Geranietea sanguinei</i> van Leeuwen & V. Westhoff 1961	Pelouses préforestières et ourlets calcicoles à acidoclines, héliophiles à hémicliophiles et thermophiles. Souvent dominés par des graminées sociales (<i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromus erectus</i> , <i>Avenula pubescens</i>), ils sont caractérisés par la Marjolaine (<i>Origanum vulgare</i>), la Violette hérissée (<i>Viola hirta</i>), le Dompte-venin (<i>Vincetoxicum hirsutum</i>), le Trèfle rouge (<i>Trifolium rubens</i>), le Grand séséli (<i>Libanotis pyrenaica</i>), le Molène lychnite (<i>Verbascum lychnitis</i>), le Millepertuis des montagnes (<i>Hypericum montanum</i>), l'Inule conyze (<i>Inula conyza</i>), l'Astragalle à feuilles de réglisse (<i>Astragalus glycyphyllos</i>), le Clinopode (<i>Clinopodium vulgare</i>), la Buplèvre en faux (<i>Bupleurum falcatum</i>), le Sceau-de-Salomon odorant (<i>Polygonatum odoratum</i>), la Gesse noire (<i>Lathyrus niger</i>), la Mélitte à feuilles de mélisse (<i>Melittis melissophyllum</i>).	<i>Origanum vulgare</i> L. <i>Viola hirta</i> L. <i>Vincetoxicum hirsutum</i> Medik. <i>Trifolium rubens</i> L. <i>Libanotis pyrenaica</i> (L.) O.Schwarz <i>Verbascum lychnitis</i> L. <i>Hypericum montanum</i> L. <i>Inula conyza</i> DC. <i>Astragalus glycyphyllos</i> L. <i>Clinopodium vulgare</i> L. <i>Bupleurum falcatum</i> L. <i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce <i>Lathyrus niger</i> (L.) Bernh. <i>Melittis melissophyllum</i> L.	34.4	E5.2	6210 [en contexte de recolonisation de pelouse]	/	Carrière de la Dive Le Fief Bodin Vallée Torse Fief du Mitan Lavaye Coteau de la Vendée (rive gauche) Bel Orient la Garenne Aujard (Est) Vallée Sourdry Les Groies Coteau de Chaillezay Coteau sud-ouest de Chaillé-les-Marais (APPB) les Pouzacs Richelieu les Aigres Vallée des 4 Vaux (au nord A83) la Chaume Vallée des 4 Vaux (Sud A83)
sous-alliance	<i>Trifolium medii - Geranienion sanguinei</i> van Gils & Gillissen 1976	/	Ourlets calciphiles, mésothermes, xéroclines. Ils se situent à la charnière entre le <i>Geranion sanguinei</i> (auquel il appartient) nettement xérophile et thermophile, et le <i>Trifolium medii</i> , nettement mésophile sur des sols à plus forte rétention en eau. Ils sont notamment caractérisés par la Vesse à feuilles étroites (<i>Vicia tenuifolia</i>), le Trèfle intermédiaire (<i>Trifolium medium</i>), l'Aigremoine eupatoire (<i>Agrimonia eupatoria</i>), la Gesse des prés (<i>Lathyrus pratensis</i>).	<i>Vicia tenuifolia</i> Roth <i>Trifolium medium</i> L. <i>Agrimonia eupatoria</i> L. <i>Lathyrus pratensis</i> L.	34.41	E5.21	6210 [en contexte de recolonisation de pelouse]	/	Bois de Beau lieu Treille-Gadin Forêt de Benon Tertre de Saint-Hilaire Bois du Grand Breuil Vallée de Torfou
association	<i>Lithosperma purpuracaerulei - Pulmonarietum longifoliae</i> B. Foucault 2008	/	ourlet calciphile, mésoxérophile thermo-atlantique, en partie décrit de la Forêt de Benon, se développant le plus souvent en linéaire, en situation de lisière (recolonisation de pelouse) ou le long des axes routiers dont la gestion des abords peut lui être favorable. Il est caractérisé par la présence du Grémil pourpre-bleu (<i>Buglossoides purpuracaeruleum</i>), la Pulmonaire à longues feuilles (<i>Pulmonaria longifolia</i>), la Serratule des tinturiers (<i>Serratula tinctoria</i>), le Peucedan des cerfs (<i>Cervaria rivini</i>), le Cytise faux-lotier (<i>Cytisus lotoides</i>), la Tanaisie en corymbe (<i>Tanacetum corymbosum</i>), le Buplèvre en faux (<i>Bupleurum falcatum</i>), le grand Séséli (<i>Libanotis pyrenaica</i>).	<i>Buglossoides purpuracaeruleum</i> (L.) I.M.Johnst. <i>Pulmonaria longifolia</i> (Bastard) Boreau <i>Serratula tinctoria</i> L. <i>Cervaria rivini</i> Gaertn. <i>Cytisus lotoides</i> Pourr. <i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Sch.Bip. <i>Bupleurum falcatum</i> L. <i>Libanotis pyrenaica</i> (L.) O.Schwarz	34.41	E5.21	6210 [en contexte de recolonisation de pelouse]	/	Bois de Beau lieu Bois du Grand Breuil Bois de Breuillac et de la Motte Aubert Chênaie de Viron Forêt de Benon
sous-association	<i>Lithosperma purpuracaerulei - Pulmonarietum longifoliae inuletosum salicinae</i> B. Foucault 2008	/	sous-association correspondant à une forme plus mésophile du <i>Lithosperma-Pulmonarietum</i> avec la présence d'espèce maricole telles que l'Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>), la Gesse de Hongrie (<i>Lathyrus pannonicus</i>), le Cirse tubéreux (<i>Cirsium tuberosum</i>)	<i>Inula salicina</i> L. <i>Lathyrus pannonicus</i> (Jacq.) Garcke <i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All.	34.42	E5.22	6210 [en contexte de recolonisation de pelouse]	/	Bois de Beau lieu Bois du Grand Breuil Chênaie de Viron

Annexe 6 : Flore rare et menacée des sites à enjeu de pelouses calcicoles inventoriés en 2017 au sein du PNR du Marais poitevin

Taxons patrimoniaux non observés lors des investigations de 2017

Nom (<i>Flora gallica</i>)	Taxon menacé LRR PDL	Taxon menacé LRR PC (CBNSA, provisoire) + LRR Orchidées PC (1) (CBNSA, 2016)	LRR PC (SBCO, 1998)	Statut de protection	Nom du (des) site (s) PDL	date d'observation la plus récente PDL	Nom du (des) site (s) PC NC : (non concerné) : taxon présent sur les sites étudiés, mais non menacé et/ou protégé en Poitou-Charentes	date d'observation la plus récente PC
Ajuga chamaepitys (L.) Schreb.	NT				Les Groies	2012	NC	
Althaea cannabina L.	NT				Les Groies	2017	NC	
Aristolochia paucinervis Pomel, 1874		VU	LRR				Bois de Beaulieu	2015
Astragalus hypoglottis L., 1771		VU	LRR				Forêt de Benon, Chênaie de Viron	2015
Astragalus monspessulanus L.	CR	NT	LRR		Les Groies	2012	Pointe Saint-Clément	2017
Campanula glomerata L.	NT				Vallée des 4 Vaux (Sud A83)	2008	NC	
Carthamus mitissimus L., 1753	EN				Bel Orient	2017	NC	
Centaurea calcitrapa L.	NT		LRR		la Garenne Aujard (Ouest)	2017	Pointe Saint-Clément	2017
Cytisus lotoides Pourr., 1788	CR			Reg PDL	Vallée des 4 Vaux (au nord A83); Vallée des 4 Vaux (Sud A83)	2017	NC	
Colchicum autumnale L., 1753		NT					Bois de Breuillac, Forêt de Benon	2017
Coronilla scorpioides (L.) W.D.J.Koch	CR*	NT			Coteau de Chaillezay	2017		
Crepis pulchra L.	NT				Vallée des 4 Vaux (Sud A83); Vallée Sourdry	2017		
Coeloglossum viride (L.) Hartm.	VU	EN		Reg PDL	Le Fief Bodin	2017		
Euphorbia loreyi Jord., 1855		EN					Bois de Benon, Bois de Breuillac, Bois de la Motte Aubert, Bois du Grand Breuil	2017
Festuca marginata (Hack.) K.Richt.	VU				Vallée des 4 Vaux (Sud A83); la Garenne Aujard (Ouest)	2017	NC	
Filago pyramidata L.	NT				Les Groies	2017		
Fritillaria meleagris L., 1753		NT	LRR				Chênaie de Viron	2017
Galatella linosyris (L.) Rchb.f., 1854	EN			Reg PDL	Les Groies	2017	NC	
Galium boreale L., 1753		VU	LRR	Reg PC			Bois de Benon	2017
Gymnadenia conopsea (L.) R.Br., 1813		VU (1)					Bois de Beaulieu, Chênaie de Viron	2017
Hypochaeris maculata L., 1753		NT	LRR	Reg PC			Bois de Beaulieu, Bois de Benon, Bois de la Motte Aubert, Chênaie de Viron, Forêt de Benon	2017
Inula salicina L.	NT				Coteau de Chaillezay	2017	NC	
Inula spiraeifolia L.	CR*		LRR		Coteau de Chaillezay	2017	Bois de Benon, Forêt de Benon, la Treille Gadin	2017
Iris reichenbachiana Klatt, 1866		NT	LRR	Reg PC			Bois de Benon	2017
Lactuca perennis L., 1753		NT					Vallée Torfou	2017
Lathyrus sylvestris L.	NT	NT			Le Fief Bodin	2009		
Libanotis pyrenaica (L.) O.Schwarz, 1949	VU			Reg PDL	Vallée des 4 Vaux (au nord A83), Vallée des 4 Vaux (Sud A83)	2017	NC	
Limodorum trabutianum Batt., 1886		EN	LRR	Reg PC			Bois de Beaulieu, Chênaie de Viron	2017
Linum strictum L.	EN				Carrière de la Dive	2017	NC	
Linum tenuifolium L.	VU				Vallée Sourdry	2017	NC	
Medicago orbicularis (L.) Bartal.	VU				la Garenne Aujard (Est); la Garenne Aujard (Ouest); Lavaye;	2017		
Melampyrum arvense L.	NT	NT			Les Groies	2017	Bois des Fourneaux, Le Tertre	2017
Odontites jaubertianus (Boreau) D.Dietr. ex Walp. var. jaubertianus	VU	NT		Nat.	Vallée des 4 Vaux (Sud A83); Coteau sud-ouest de Chaillé-les-Marais (APPB)	2015		
Ononis natrix L. subsp. natrix	NT				Vallée des 4 Vaux (Sud A83), Vallée Torse; Vallée Sourdry; la Garenne Aujard (Est); la Garenne Aujard (Ouest)	2017		
Ophrys argensonensis Guérin & Merlet, 1998		EN (1)					Bois de Beaulieu	2016
Ophrys santonica J.M.Mathé & Melki, 1994		EN (1)					Bois de Beaulieu, Forêt de Benon	2011
Ophrys virescens Philippe (= Ophrys sphegodes Mill. subsp. litigiosa (E.G.Camus) Bech. Ou O. araneola sensu auct. plur.)	EN				Le Fief Bodin	2009	NC	
Orchis anthropophora (L.) All., 1785	NT			Reg PDL	Coteau sud-ouest de Chaillé-les-Marais (APPB)	2017	NC	
Orchis simia Lam., 1779		EN (1)	LRR	Reg PC			Chênaie de Viron	2002
Peucedanum officinale L., 1753		NT	LRR	Reg PC			Forêt de Benon	2017

Nom (<i>Flora gallica</i>)	Taxon menacé LRR PDL	Taxon menacé LRR PC (CBNSA, provisoire) + LRR Orchidées PC (1) (CBNSA, 2016)	LRR PC (SBCO, 1998)	Statut de protection	Nom du (des) site (s) PDL	date d'observation la plus récente PDL	Nom du (des) site (s) PC NC : (non concerné) : taxon présent sur les sites étudiés, mais non menacé et/ou protégé en Poitou-Charentes	date d'observation la plus récente PC
Phleum phleoides (L.) H.Karst.	VU				Vallée des 4 Vaux (Sud A83); Coteau de la Vendée (rive gauche); Vallée Sourdry, la Garenne Aujard (Est), les Aigres, Lavaye	2017		
Polygonatum odoratum (Mill.) Druce, 1906		NT					Forêt de Benon	2017
Ranunculus ophioglossifolius Vill., 1789		NT	LRR	Nat.			Bois de Beaulieu	2016
Scorzonera hirsuta L., 1771		VU	LRR	Reg PC			Bois de Beaulieu, Bois de Benon, Bois du Grand Breuil, Chênaie de Viron, Pointe Saint-Clément	2017
Scorzonera hispanica L., 1753		VU	LRR				Bois de Beaulieu, Bois de Benon, Bois de la Motte Aubert, Bois du Grand Breuil, Forêt de Benon	2017
Senecio ruthenensis Mazuc & Timb.-Lagr., 1854		CR	LRR	Nat.			Forêt de Benon	2017
Sisymbrella aspera (L.) Spach, 1838		VU	LRR	Reg PC			Bois de Beaulieu, Bois de Benon	2016
Stachys heraclea All., 1785		EN	LRR	Reg PC			Forêt de Benon	2017
Teucrium montanum L.	VU				Bel Orient	2017	NC	
Thalictrum minus L., 1753		VU	LRR				Bois de la Motte Aubert, Vallée Torfou	2017
Trifolium angustifolium L.	NT				la Garenne Aujard (Ouest)	2017		
Trifolium lappaceum L., 1753		EN	LRR				Bois de Benon	2013
Trifolium rubens L.	NT				Vallée des 4 Vaux (Sud A83)	2017	NC	
Trifolium strictum L.	NT	NT			la Garenne Aujard (Ouest)	2017		
Valerianella dentata f. rimosa (Bastard) Devesa, J.López & R.Gonzalo	NT				Vallée Sourdry	2017		
Xanthoselinum alsaticum (L.) Schur, 1866		EN	LRR	Reg PC			Forêt de Benon	2017

(1) pour les orchidées : cotation issue de la liste rouge des orchidées de Poitou-Charentes (CBNSA, 2016)

